

10 règles d'or dans la recherche d'un logement

1. Evitez de vous y prendre trop tard. Commencez dès le mois de juin.
2. Ne foncez pas tête baissée à la recherche du logement idéal. Définissez ce que vous cherchez .
3. N'attendez pas votre énième visite pour prendre une décision. Réservez votre logement au plus tôt.
4. Utilisez les outils à votre disposition. De nombreuses offres se trouvent sur Internet mais aussi sur place. Des guides au logement sont disponibles dans des points clés (dans les fachs ou les mutuelles étudiantes par exemple).
5. Munissez vous dès votre arrivée de LINDIC disponible sur le site www.lindic.fr, le guide-plan étudiant avec votre plan de ville pour mieux vous repérer et vous déplacer. [*annuaire étudiant et de toutes les adresses incontournables de la ville].
6. Soignez votre présentation. Il est important de faire bonne impression au bailleur. C'est la première impression qui compte !
7. Méfiez-vous tout au long de vos recherches, des « pièges » sont possibles.
8. Surfez sur Internet pour vous informer sur le logement, trouver des offres de location, faire votre demande d'allocation logement.
9. Exigez un bail écrit et examinez-le attentivement : il vous engage mais vous protège aussi ! Ne signez pas n'importe quoi !
10. Agissez ! en cas de difficultés de paiement ou de dégâts, ne restez pas passif, prévenez au plus vite le propriétaire ou l'agence qui gère le bien. Maintenir de bons rapports vous évitera bien des ennuis !

Avant de partir, il est important de garder contact avec ses amis. Avoir un bon réseau est essentiel ! Il vous aidera non seulement pendant votre vie étudiante mais aussi pour votre future carrière professionnelle !



Des réseaux existent...

Un réseau d' « entre-aide calédonienne » existe sur Facebook .

www.facebook.com/group.php?gid=8366827451

La maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris apporte soutien et aide aux étudiants dans la réussite de leur première installation.

Elle propose un blog et un guide de l'étudiant complet.

www.mnc-etudiants-du-caillou.blogspot.com/

www.maisonnouvellecaledonieparis.nc



Le C.I.O. est un service public qui dispose d'une documentation détaillée. Il peut vous aider dans vos démarches et recherches.

Vous partez étudier en métropole ? Ce que vous devez savoir !

C.I.O. de Nouméa
10 rue Georges Baudoux –
BP 500
98845 – Nouméa cédex
Tel : 27.53.28
Fax : 27.65.07

www.ac-noumea.nc/cio/
contact : cio@ac-noumea.nc



Les bourses :

Si vous souhaitez faire une demande de bourse et/ou de logement universitaire, vous devez remplir un dossier social étudiant (D.S.E.) sur le site www.cnous.fr ou <https://dse.orion.education.fr> entre la mi-janvier et la fin avril dernier délai.

Le CROUS dispose aussi d'un service social spécialement dédié aux étudiants. Vous pourrez y rencontrer des assistantes sociales sur rendez-vous ou lors des permanences ouvertes. On peut vous aider pour tout type de problème : budget, bourses, logement, législation...Renseignez-vous sur le site du cnous.fr , rubrique la vie étudiante.

En Nouvelle-Calédonie :

Vous pouvez bénéficier de bourses provinciales si vous remplissez les conditions d'attributions. Renseignez-vous auprès de votre province.



Trouver un logement :

Trouver un logement à distance dans une ville que l'on ne connaît pas n'est pas une chose aisée !

Les sites Internet à visiter :

Le site du C.I.O propose, dans sa rubrique « trouver un logement », un choix de sites à consulter regroupant les différentes offres de logements étudiants (chez l'habitant, en colocation, en cité universitaire...)

Conseils pour votre logement :

- ▶ Lors de vos recherches, demandez si les **charges** sont comprises dans le loyer. Renseignez vous sur le type de logement, **meublé ou non**. Si non, vous devrez tout acheter (mobilier...etc). Prévoyez dans votre budget une **caution** qui peut atteindre 1 fois et demi le loyer.
- ▶ Choisissez un logement accrédité par la caisse des allocations familiales. Ainsi, pas de mauvaise surprise, vous pourrez recevoir tous les mois une **aide au logement**. C'est une allocation à laquelle vous avez droit en tant qu'étudiant sous certaines conditions. Consultez, le site www.caf.fr pour connaître le montant de cette aide.
- ▶ Il est important de bien effectuer **l'état des lieux** de votre futur logement (tâches sur les murs, fonctionnement des portes, mobilier abîmé...) et de vérifier que tout fonctionne (frigorifère, plaque électrique, chauffage).
- ▶ Sachez que vous ne pourrez pas accéder à votre logement sans avoir souscrit une assurance pour celui-ci.



Les banques :

La solution la plus pratique est d'ouvrir un compte à distance **avant** votre départ en métropole. Renseignez-vous auprès de votre établissement bancaire.

Sachez que, sur le territoire, la B.C.I et la Société Générale facilitent les démarches d'ouverture de compte bancaire « étudiant » en métropole.

Une autre solution est d'ouvrir un compte dès votre arrivée. Celui-ci vous permettra de payer la caution, les loyers ou encore les frais d'inscriptions.



Les documents à emporter avec vous :

Vous aurez diverses démarches administratives à faire dès votre arrivée. Pour éviter de trop longs délais, il est judicieux d'emporter avec vous certains documents (en évitant de les mettre dans les valises pour éviter les pertes).

- ▶ Originaux du Bac et du relevé de notes, ainsi que plusieurs copies certifiées conformes de ces originaux (dans votre ancien établissement).
- ▶ Photocopies du livret de famille ou carte d'identité ou passeport en cours de validité.
- ▶ Acte de naissance (mairie de votre ville de naissance) et photocopies.

Si vous êtes mineur : autorisation du père ou de la mère de poursuivre des études en métropole.

▶ Le cas échéant, le certificat de non imposition de vos parents (service des contributions).

▶ Certificat médical récent et carnet de vaccinations à jour. Votre dossier médical si nécessaire.

Attention : ne donner aucun original !